

## Loi Mayotte : un saupoudrage et de la répression

Paris le 11/07/25

Le Parlement vient d'adopter définitivement la loi dite de refondation de Mayotte.

Sept mois après le cyclone Chido, qui a ravagé l'île et qui a mis en lumière et accentué les inégalités structurelles de ce territoire, l'Etat va donc se contenter de débloquer 4 milliards d'euros (sur six ans), et apporter une réponse raciste et inadaptée en renforçant la lutte contre l'immigration.

Pour l'Union syndicale Solidaires, cette loi est insuffisante à tout point de vue, en termes d'investissement, de résolution des problèmes cruciaux d'approvisionnement en eau notamment, d'égalité des droits. Pire, cette loi aggravera la situation des personnes les plus précaires, déjà durement frappées par le cyclone.

On pourrait se réjouir qu'enfin les droits sociaux soient alignés sur ceux de l'Hexagone, mais il faudra attendre pour cela 6 longues années (avec des aléas de changement de gouvernements) pour y arriver d'ici 2031. Les précédentes promesses en la matière n'avaient déjà pas abouti.. Il y a 10 ans, c'était le gouvernement Valls qui avait promis un alignement... en 2025 ! L'Union syndicale Solidaires exige notamment un accès immédiat à l'IRCANTEC pour les agent-es contractuel-les de Mayotte qui en sont injustement privé-es. Le délai de deux ans prévu par la loi de refondation n'est pas acceptable, l'égalité des droits ne peut pas attendre.

On rappelle qu'à Mayotte 77% de la population vit sous le seuil de pauvreté, et que le RSA y est deux fois plus bas. Sans parler du droit du travail, de la représentation des salarié-es qui restent peu appliqués.

Si on peut enfin se réjouir qu'on mette fin à la territorialisation du visa (qui ne permettait que de rester sur Mayotte), tout le volet sur la lutte contre l'immigration clandestine est révoltant et fait la part belle aux idées d'extrême droite.

En effet, la loi va durcir les conditions d'obtention d'un titre de séjour alors que près de la moitié de la population est étrangère, et on va faciliter la destruction des bidonvilles, alors qu'un tiers de l'habitat est informel et qu'après la dévastation de Chido, c'est condamner encore plus de personnes à la précarité totale. Une mesure permet même de déroger à l'obligation d'une offre de relogement au moment d'une évacuation.

En résumé, la catastrophe de Chido aurait dû accélérer l'aide et l'investissement sur les besoins vitaux de la population de Mayotte, comme l'accès à l'eau, à la santé, au logement et à la reconstruction. Elle aurait dû faire prendre conscience de l'urgence écologique et sociale, de la carence en services publics sur l'île, de l'énorme décalage des droits vis-à-vis de l'Hexagone. La dévastation de Chido aurait dû imposer des mesures suffisantes pour accélérer l'accès à une réelle égalité des droits. On se contente une fois de plus de réprimer, désigner des boucs émissaires et de gérer Mayotte comme un territoire colonisé.

**L'Union syndicale Solidaires et ses syndicats implantés à Mayotte continueront de se battre pour la reconnaissance des droits de l'ensemble de la population et pour leurs conditions de vie**